

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

PRESENTS: Elus municipaux : Michel GENDREAU (Coprésident élu), Jacques TAPIN (Adjoint au maire), Marc THEBAULT (Conseiller municipal).

Membres du conseil de quartier : Jeanine BARBOTIN (Coprésidente habitante), Michèle BEAUFORT, Christiane BERNIS, Ginette BONHOMME, Geneviève BONNEAU, Marie-Reine CHATAIGNON, Alain CRIGNON, Jean-Louis DORLET, Jean-Gilles DUTROS, Bernard FAOUE, Henriette FELON, André FOURNIER, Sylviane GRIGNON, Raymond HIMBER, Brigitte JOUHANIQUE, Sandrine JOUHANIQUE, Michèle JOUSSEAUME, Patrick JUDE, Luis Manuel LOPES, Françoise MAYE, Jean-Pierre OUMAILIA, Jean-Michel PIERRE, Jean-Louis REGRAIN, Michel STEINBERG, Geneviève SUBLAURIER, Yves SULLET, Mireille TREBUCQ.

Excusés : Delphine RENAUD-PAGE (Adjointe au maire), Bernard JOURDAIN (Conseiller municipal délégué), Bertrand FRIGOT (Coprésident habitant), Gilles ALBERT, Christian-Félix ARNAUD, Francine BOHIN, Alain CLUZEAU, Daniel COURANT, Anne-Marie GOURJAULT, Aline MACHERAS, Yanik MAUFRAS, Jean-Philippe MOOG, Philippe NAUDEAU, Michel TISSANDIER, Laurence FAUCON (Directrice des Vies participatives).

Agents municipaux : Yves PERES (Direction des Espaces Publics), Bénédicte GABRIEL (assistante des conseils de quartier).

Public : 15 personnes.

Ouverture de la séance à 20h10

Accueil par Michel GENDREAU, qui rappelle l'ordre du jour :

- 1/ Informations diverses d'actualité**
- 2/ Point d'information sur les travaux en centre-ville**
- 3/ Commission Agenda 21**
- 4/ Présentation de l'avancée du projet Tartifume**
- 5/ Commission Espaces public**
- 6/ Commission Patrimoine et attractivité ?**
- 7/ Questions diverses**

M. GENDREAU indique que le point concernant la présentation de la gestion responsable – Zéro pesticides des espaces verts de la ville ne sera pas présenté, V. Léonard, élue en charge de la mise en œuvre de cette politique, ayant un empêchement de dernière minute. Cette présentation est reportée au prochain Conseil de quartier du mardi 7 juin.

De plus, le point sur le projet Tartifume est décalé à 21h30 pour des raisons de disponibilité du technicien, il est donc proposé de traiter en premier lieu les informations d'actualité.

1/ INFORMATIONS DIVERSES D'ACTUALITE

1/ Retour sur la réunion publique « frelons asiatiques »

Lors de la réunion du 3 mars dernier, Madame le Maire a présenté la problématique du frelon asiatique et a indiqué la volonté de la Ville de Niort d'agir face à cette menace à la biodiversité, en association avec les Niortais. Pour protéger la biodiversité, la Ville de Niort s'est engagée dans la lutte contre les frelons asiatiques, espèce invasive qui s'attaque aux abeilles et menace la pollinisation. J. TAPIN précise que des livrets d'information sont mis à disposition et que plusieurs pièges sont exposés.

2/ Retour commission inter-quartiers « Vélo et pistes cyclables »

1/ les nouveaux aménagements cyclables :

- Contresens ou doubles sens cyclables.

En centre-ville : quai Métayer : le plus long, largement fréquenté. Approuvé par la majorité des cyclistes, rue de la Boule d'or, rue de l'Ancien Musée et rue de Bessac.

La commission Pistes cyclables devrait mener une réflexion sur une meilleure connaissance de ces aménagements par des actions de sensibilisation, afin de rendre ces espaces plus sécurisés pour l'ensemble des usagers et notamment pour les cyclistes.

- Zones de rencontre :

En centre-ville : rue du Petit Banc, rue Porte Saint Jean, rue Brisson, rue des Equarts.

- Aménagement Avenue St Jean d'Angély (depuis la place Saint Jean jusqu'au pont SNCF). Proposition de la commission :

Sur l'avenue : Les conseillers demandent de limiter la suppression des places de stationnement entre les intersections avec l'avenue Pasteur et le Boulevard Jean Moulin.

Objectif : Poursuivre la zone 30 qui part du rond-point et diminuer l'étendue de celle située en aval de l'intersection avec le boulevard Jean Moulin.

2 / La Vélorution : ce qui a été acté :

- Conserver la terminologie
- Réduire le nombre de manifestations à 2 par an : en mai-juin et en septembre-octobre
- Abandonner les thèmes annexes et se recentrer sur le vélo
- Clarifier les objectifs : Prise en compte du vélo dans la ville
- Clarifier les rôles entre la commission, le collectif et la municipalité.
- Constituer le collectif actuel en association afin de le rendre autonome vis-à-vis des Conseils de quartier.

3/ Retour sur la commission Mémoire et Patrimoine industriel

1/ Inventaire des pistes de travail dans chaque quartier. Pour le Centre-ville :

- Usine des eaux : avec les sources du Vivier et la station de pompage du Pissot, qui va être classée cette année.
- Les automobiles Barré qui furent actives jusqu'en mai 1933. On dispose encore de documentation.
- Les usines Boinot : ganteries et chamoiserie, les dernières à fermer (à Niort), aujourd'hui le CNAR y est installé.
- S'est opérée également la transformation de certains lieux de production comme « le Moulin du Roc » (désormais lieu culturel) ou la « cabane carrée » devenue un lieu pour les marinières.
- Laffont et les fonderies jusqu'à la fin du 19ème.

L'objectif commun retenu lors de cette commission : partager et faire partager une « mémoire vivante » tant que les témoins de cette époque sont encore présents. L'idée consiste par conséquent à mettre en place un collectage de la mémoire vivante pas le biais de témoignages oraux, de recueil de photos, d'écrits et d'éléments concrets (outils, documents de l'usine,...)

2/ Mise en valeur des « dynasties » patronales niortaises :

Les usines Boinot (Centre-ville), Erna Boinot (Gavacherie), Rougier (St Florent), Rousseau (St Liguairé) et Marot (Quartier Nord).

Double enjeu :

- a. Conservation du patrimoine et préservation de la structure urbaine de la ville de Niort.
- b. Volonté de diffusion de ces recherches et de cette collecte. Il est donc nécessaire de se questionner sur la mise en scène et la valorisation.

3 / Rencontre avec le service Archives de la Région

La Région Poitou-Charentes a déjà réalisé un recensement du Patrimoine industriel matériel et s'est maintenant engagée dans une démarche de collecte de la mémoire vivante. En adhérant à ce dispositif, la ville de Niort pourra bénéficier des outils de collecte d'information.

Questions et réactions :

- *Si on est porteur de mémoire ou en mesure de mettre des personnes en contact avec la commission, quelle est la procédure ?*

J. TAPIN : dans quelques temps, chacun sera sollicité pour permettre le collectage de mémoire. C'est à ce moment-là qu'il sera possible de mettre à disposition les documents et de créer des rencontres.

- *Il existe à Niort de nombreux sites où on trouve des anciennes carrières qu'il serait judicieux de conserver.*
- *Le nom des usines Boinot, provient des anciens exploitants de la chamoiserie. Auparavant, il s'agissait du Moulin neuf. Ce nom, s'il est remis au goût du jour, permettrait de constituer une « chaîne de moulins » sur la Sèvre. Ici, l'idée n'est pas obligatoirement d'abandonner le nom Boinot, mais peut-être de permettre de retrouver l'ancien nom.*

4/ Le renouvellement des Conseils de quartier

Cette question a été débattue lors des derniers Comités consultatifs inter-quartiers (CCIQ). Les propositions qui ressortent des discussions :

- J. TAPIN contactera les conseillers de quartier au mois de juin pour savoir s'ils souhaitent poursuivre leur « mandat » jusqu'à fin 2013, date où les conseils seront mis en sommeil pour cause d'élections municipales en mars 2014.
- Il est prévu la réalisation d'un dossier complet dans le Vivre-à-Niort de juin, de réaliser une campagne d'information dans la presse locale et sur le portail de la ville pour inviter de nouveaux Niortais à devenir conseillers de quartier.
- Il est prévu un temps fort les 7 et 8 octobre prochains afin d'attirer, de donner envie de rejoindre les conseils. Le lieu est en cours de recherche et le programme en cours d'élaboration, quelques pistes ont été validées par le CCIQ : expo travaux des CQ, réalisation d'un film du type « Paroles d'habitants » à renouveler (séquences à tourner lors des Conseils de juin), tables rondes type café-conseils, théâtre-forum sur la démocratie participative...
- Il est également prévu un complément d'inscription par tirage au sort sur les listes électorales.

Questions et réactions :

- *Quand se déroulera l'assemblée plénière ?*

J. TAPIN : le forum des quartiers se fera à la place de l'assemblée plénière. Il sera l'occasion de mettre en valeur la manière de travailler de chacun, le type de projets portés en tenant en compte les réussites et les problèmes, les projets à renouveler,...

- *Ce forum sera-t-il l'occasion de mettre en valeur les travaux des 10 dernières années ?*

J. TAPIN : On parlera plus précisément des projets et événements des 3 dernières années, notamment dans leur nouveauté (crédits de fonctionnement), mais l'équipe municipale s'inscrit dans la continuité des 10 années de mise en œuvre de la démocratie participative.

5/ Proposition de la Direction des Espaces Publics

Au sein de la Direction des Espaces Publics, la régie voirie assure les interventions d'entretien, de réparation, de rénovation de l'espace public, en matière de voirie, signalisation et mobilier urbain. Sur l'année 2010, on comptabilise 3870 demandes, dont 1428 en Centre-ville, ce qui représente 608 000 € en fournitures (dont 174 000 € pour le centre-ville) et près 1,7 millions d'euros en coût complet (fournitures et main d'œuvre), dont 428 000 € pour le centre-ville.

Une partie de ces interventions fait suite aux demandes relayées au sein des Conseils de quartier. Jusque-là, les conseils finançaient ce type d'intervention par le biais de crédit d'investissement. Or, d'un point de vue comptable, ce type d'opérations est financé par la section de fonctionnement du budget de la ville et obligeait par conséquent jusqu'à maintenant à un certain nombre d'écritures comptables pour permettre à la régie de disposer des financements nécessaires.

Il a été estimé que ces demandes d'intervention relayées par les Conseils de quartier représentent près de 50 000 € par an. C'est la raison pour laquelle la Direction des Espaces Publics propose que chaque conseil vote un virement de 5 000 € pris de son enveloppe des crédits de fonctionnement à destination de la régie voirie. Ce virement permettra une meilleure réactivité de la régie voirie concernant les demandes des Conseils de quartier. Le principe de ce virement a déjà été validé en CCIQ.

Questions et réactions :

- *Qui est présent au CCIQ ?*

J. TAPIN : les co-présidents élus et habitants ainsi que les élus thématiques et les services concernés.

- *Dans les chiffres présentés, le centre-ville représente 3 ou 4 fois plus en terme d'intervention et de moyens. En versant 5 000 €, il risque d'être pénalisé.*

J. TAPIN : il s'agit d'une enveloppe globale de 45 000 € pour les demandes des Conseils. Sur les cartes présentées, on voit également qu'il y a très peu d'interventions sur certains quartiers.

- *De quel type de crédits s'agit-il ?*

J. TAPIN : ces 5 000 € proviendraient des crédits de fonctionnement, ce qui représenterait 10% de l'enveloppe globale. L'objectif est bien d'assurer le virement de crédits de fonctionnement pour une meilleure réactivité et une mise en cohérence de l'utilisation des crédits avec la législation.

- *Si ce virement permet une meilleure réactivité des services, on ne peut que montrer de la satisfaction.*

J. TAPIN revient sur la notion de demandes d'intervention « urgentes » : si on les prend de manière individuelles, toute demande s'avère urgente, si elles sont traitées de manière plus globale, alors certaines interventions peuvent devenir plus urgentes.

- *Il est rappelé le problème de l'usure prématurée des aménagements (dalles cassées en haut de Brèche, pavés descellés en haut de la rue Pérochon,...).*

- *Il est fort dommageable que les entreprises privées qui interviennent sur l'espace public ne remettent pas nécessairement en état ces espaces après travaux.*
- *Les autres conseils ont-ils donné leur accord pour ce virement de 5000 € ?*

Pour le moment, seul le Conseil de quartier de Ste Pezenne a donné son accord de principe à condition que les autres conseils donnent aussi le leur.

- *Quel pourcentage de crédits de fonctionnement a été utilisé en 2010 ?*

25% des crédits de fonctionnement ont été utilisés en 2010.

- *Il est proposé de tenter l'expérience en 2011 et de réaliser un bilan, une évaluation avant de renouveler éventuellement le financement en 2012.*

Les coprésidents soumettent cette dernière proposition au vote : 2 abstentions, 23 pour.

6/ Réunions de présentation des nouvelles lignes de bus

2 réunions pour présenter le nouveau réseau de transport en commun sur la CAN :

- lundi 4 avril à 20h30 au Salon d'honneur. Présentation en primeur aux membres des bureaux des conseils de quartier
- lundi 6 juin à 20h30 au Salon d'honneur, réunion publique.

2/ POINT D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX EN CENTRE-VILLE

1/ Information sur les travaux de la place de la Brèche

Depuis le 21 mars, les travaux de voirie en cours rue du 14-Juillet. Il s'agit d'une nouvelle étape du chantier : aménagement d'un terre-plein central arboré et trois carrefours à feux :

- * à l'angle de l'avenue des Martyrs-de-la-Résistance, devant le collège Fontanes,
- * à l'angle de l'avenue de Limoges,
- * à l'angle de l'avenue Bujault.

Du 21 mars à début septembre 2011 :

- la rue du 14-Juillet est fermée à la circulation de la rue Viala à la rue Barra.
- Les automobilistes qui remonteront l'avenue Bujault devront tourner obligatoirement à droite vers la gare, puis passer à l'arrière de l'église Saint-Hilaire pour rejoindre la rue Paul-François Proust.
- Les rues Viala et Barra, ainsi que l'avenue de Limoges seront mises en impasse au débouché du chantier.
- Seuls les piétons pourront passer dans la rue en pied de façade.

Par où passent les bus ?

Les bus qui empruntent la rue du 14-Juillet passent par le bas de la Brèche sur les voies actuellement utilisées en bordure du parking mises à double-sens.

Les bus rejoignent directement l'avenue de Paris et la rue Alsace-Lorraine depuis le pôle transports sans passer par le haut de Brèche. Cet itinéraire bus à double sens sera maintenu définitivement à l'issue des travaux.

La rue du 14-Juillet sera réouverte à la circulation début septembre.

La plantation des arbres en partie centrale de la rue est programmée pour l'automne 2011.

A partir du 6 juin 2011 : accès à la rue des Martyrs de la Résistance

Pour la réalisation d'un carrefour à feux devant le collège Fontanes, la rue du 14-Juillet est mise à double sens de la rue Barra à la rue Terraudière.

Pendant les travaux, ces sens de circulation provisoires vont permettre aux riverains d'accéder plus facilement à leur domicile et aux usagers du collège de rejoindre l'établissement en quittant le secteur par l'avenue des Martyrs de la Résistance.

Travaux de voirie avenue Bujault à partir du 18 avril 2011

Du 18 avril à début septembre 2011, l'avenue Bujault est fermée à la circulation entre la rue Rabelais et la rue du 14-Juillet.

Seuls les piétons pourront emprunter cette partie de l'avenue Bujault. La circulation (bus et voitures) sera déviée par la rue Ernest-Pérochon, l'avenue de Verdun et la rue Rabelais.

La rue de Saint-Maixent sera mise en impasse pendant la durée des travaux. La collecte des containers à déchets s'effectuera à l'angle de la rue Emilie Cholois et de l'avenue du 14-Juillet. La Communauté d'agglomération installera également des bacs à déchets à l'angle de l'avenue Bujault et de la rue Rabelais, ainsi qu'à l'angle de la rue de Saint-Maixent et du parvis Saint-Hilaire.

Les travaux vont permettre l'aménagement d'une piste cyclable, d'un couloir de bus et de l'accès entrant du parking souterrain. Des platanes seront plantés à l'automne sur un alignement côté intérieur de la place.

2/ Début des aménagements de voirie du secteur piéton :

A partir du 4 avril, la transformation du centre-ville piéton commence par l'aménagement de la rue Mathurin-Berthomé et de la place du Pilon. A proximité, rues Ricard et Victor-Hugo, le mobilier urbain et les arbres seront enlevés pour permettre à l'équipe Enet-Dolowy d'intervenir à partir de cet été.

**** Rue Victor-Hugo et Ricard : des travaux préparatoires en surface***

Avant de lancer les travaux d'aménagement rue Victor-Hugo en été 2011 et rue Ricard en 2012, il est nécessaire de libérer l'espace public.

A partir du 4 avril, le mobilier urbain de la rue Victor-Hugo (parc à vélos, jardinières, bancs, fontaines, corbeilles) ainsi que l'alignement de peupliers seront enlevés. Les arbres de la rue Victor Hugo seront abattus et ne seront pas transplantés. En effet, on ne transplante que des arbres jeunes, âgés de moins de dix ans. Les bouleaux de la rue Victor-Hugo, âgés d'une vingtaine d'années, ne supporteraient pas le déménagement, ils n'auraient aucune chance de survie.

Rue Ricard, les deux dragons situés entre la place Amable-Ricard et la rue Victor-Hugo vont être déposés et stockés jusqu'à leur réinstallation à l'entrée de la rue du Temple.

**** Rue Mathurin-Berthomé et place du Pilon : la mise en valeur du Pilon***

D'ici juin 2011, les trottoirs seront supprimés, un caniveau prendra place en partie centrale de la rue, la zone située autour du Pilon sera pavée pour mettre en valeur ce bâtiment

patrimonial, la montée du Pilon sera traitée en béton désactivé en partie centrale et en pavés sur les côtés.

*** Aménagement de la rue Brisson, phase 3 : Nettoyage des façades – 4 au 29 avril**

A l'occasion des travaux de réaménagement du Centre-ville, il est paru opportun d'envisager un hydrogommage des façades des magasins situés sous les Halles, côté rue Brisson.

Questions et réactions :

- *De nombreuses réactions concernent la circulation et le trafic routier intense de la rue Paul-François Proust. Sont évoqués les problèmes de nuisances sonores, de pollution liée aux gaz d'échappement, de sécurité des piétons, de stationnement et de sorties de garages, de circulation des bus,... Il est demandé le retrait du système de feux à l'issue des travaux, d'assurer une meilleure signalétique en amont de l'Avenue de Limoges, d'assurer la sécurité des piétons qui se rendent à pied en centre-ville. La question de l'incivisme est soulevée. Les riverains qui acceptent tous ces inconvénients parce qu'ils restent temporaires, expriment une nouvelle fois leur inquiétude pour l'avenir.*

J. TAPIN et M. GENDREAU proposent une rencontre sur site prochainement à un moment de grande affluence (mardi 5 avril à 17h30) pour se rendre compte sur place des problèmes et envisager des améliorations.

- *Il est dommage qu'on commence encore des travaux ailleurs en centre-ville alors qu'il y a déjà des travaux partout. Cette politique va finir de faire mourir les commerçants du centre-ville.*

J. TAPIN : Pour l'ensemble des travaux mis en œuvre, des temps de rencontres, d'échanges, de négociations et d'information sont organisés avec les commerçants pour tenir compte de leurs contraintes et de leurs besoins. La transformation d'un centre-ville est nécessairement une phase complexe qu'il est utile d'accompagner au mieux. Il est également essentiel pour les commerçants du centre-ville d'opter pour un discours plus positif, de rappeler que pendant cette période de travaux, les commerces restent accessibles et que le centre-ville continue à vivre. Lorsqu'un client est satisfait d'un service, pourquoi irait-il ailleurs ?

4/ PRESENTATION DE L'AVANCEE DU PROJET TARTIFUME

M. GENDREAU accueille Y. PERES, responsable de la cellule Ouvrages d'art et hydraulique de la Direction des Espaces Publics venu présenter l'état d'avancement du projet Tartifume. Celui-ci constitue la 2nde phase de requalification du coteau avec mise en place d'un aménagement qui permettra la liaison des venelles au coteau et au bassin d'orage.

Etat des lieux du secteur Venelles – Coteau Tartifume

Y. PERES présente rapidement l'aménagement qui avait été envisagé au début du projet sur le secteur venelles de Strasbourg, du Coteau et du Parking Tartifume.

La réhabilitation des venelles de Strasbourg est réalisée depuis mai 2010, conduite à son terme après des travaux d'assainissement (en 2007). Un parking temporaire et aménagé sommairement (par rapport au projet initial), a été livré en novembre 2009 afin de répondre aux besoins en stationnement sur le centre-ville. Aujourd'hui, les venelles ne débouchent sur rien.

Pour créer la liaison piétonne, 3 solutions pourraient être étudiées :

- L'escalier existant aujourd'hui condamné, et reliant les venelles au Coteau, qui pourrait, après expertise, être réhabilité. Suite à un contretemps avec la régie voirie, ce chantier n'a pas encore démarré mais devrait débuter début avril. Il permettra de réaliser des sondages géotechniques en vue d'un confortement ou de réparations, une expertise de l'escalier en vue de le rouvrir pour créer un premier type de liaison. Les agents commenceront par dégager l'escalier par le bas,

- En partie haute au niveau de liaison des venelles au Coteau, le talus est très éboulé, très dégradé. En amont de la création de la liaison, il est impératif de travailler sur la création, la réhabilitation et l'entretien des murs de soutènement. La descente partirait sur la gauche et aboutirait sur le premier palier. Le cheminement longerait les murs de soutènement pour ensuite rejoindre les chemins déjà existants. L'idée d'installer sur le palier intermédiaire du Coteau de Tartifume des gabions (sorte de casiers, le plus souvent fait de fils de fer tressés et contenant des pierres, utilisés dans le bâtiment pour décorer une façade nue ou construire un mur de soutènement ou une berge artificielle non étanche), le long des murs de soutènement est un projet à étudier.
- il existe également une possibilité de créer un cheminement en passant par un terrain qui était anciennement un poulailler (proposition énoncée par des conseillers). Ici aussi, la question des murs de soutènement se pose. Pour mener ce projet, il est nécessaire de réaliser préalablement des démarches administratives sur la question de propriété des terrains et des murs de soutènement à nouveau. Les techniciens vont se mettre en contact avec les propriétaires.

Afin de sécuriser le cheminement piéton, la problématique des murs de soutènement s'est posée il y a quelques années et reste en suspens. Il s'agit de murs de propriété publique mais également privée. Pour mémoire, un mur de soutènement a pour fonction de soutenir les terres d'une des propriétés et il n'appartient qu'à celle-ci. Dans l'exemple de Tartifume, les murs concernés soutiennent les terres des terrains des venelles, par conséquent les propriétaires de ces terrains le sont aussi des murs.

*** Point sur la question de l'accessibilité de la liaison piétonne :**

Y. PERES précise que lors de la création d'un ouvrage neuf, l'obligation d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite est la règle (pente de 5% maximum). Dans le cadre de la création de la liaison, la loi handicap s'impose. Dans le cas de la descente dans les venelles, la pente à l'entrée de la rue de Strasbourg préexistait au projet de réhabilitation, il n'y avait par conséquent pas d'obligation d'aménager avec des pentes de 5% maximum. Toutefois, sur l'ensemble des projets menés par la municipalité, les services techniques tentent de répondre au mieux à la question de la mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Y. PERES rappelle que les travaux de soutènement peuvent représenter des dépenses très importantes. L'avancée du projet est en partie conditionnée par rapport aux négociations mises en place avec les riverains. Le projet de liaison et la rénovation des murs sont intrinsèquement liés.

Questions et réactions :

- C. BERNIS, habitante des venelles depuis plusieurs dizaines d'années, informe le Conseil de quartier que les propriétaires ont conscience du besoin de rénover et d'entretenir leurs murs de soutènement.
- Quel est le phasage des opérations ?

Y. PERES : la première phase consiste, à partir du mois d'avril, à dégager l'escalier et à envisager les possibles pour cette liaison avec mise en sécurité de l'escalier et du palier en haut de celui-ci (installation d'un garde-corps).

En parallèle, les négociations avec les propriétaires vont être lancées pour faire avancer le second chantier, liaison accessible depuis le jardin des venelles.

- Où en est-on du projet d'éclairage public ? Pourquoi ne pas mettre en place des équipements d'éclairage public fonctionnant avec l'énergie solaire ?

Y. PERES : l'éclairage public ne relève pas de la cellule Ouvrages d'art et hydraulique.

B. GABRIEL : le projet suit son cours, les propriétaires vont être contactés prochainement. Sur la proposition d'énergie solaire, il aurait été préférable de faire des propositions pour ce type de fonctionnement pendant la phase de montage du projet, la Direction des Vies participatives va tout de même voir auprès du service éclairage s'il est encore possible d'intégrer cette proposition.

- La 3^{ème} solution de descente serait superbe : elle offrirait un belvédère sur l'ensemble du site et un panorama sur la ville.
- Qui finance le projet ?

B. GABRIEL : Il est rappelé que la création de la liaison entre les venelles de Strasbourg et le Coteau Tartifume constitue la priorité du Conseil de quartier pour l'année 2011, c'est-à-dire que ce projet pourra être financé par l'intégralité des crédits d'investissement du Conseil, soient 100 000 €, voire si nécessaire être financé par des crédits du Conseil en 2012 si l'aménagement retenu représente une enveloppe plus importante.

Y. PERES : Concernant les murs de soutènement, il revient aux propriétaires d'assumer le financement. Il s'agit de travaux onéreux (l'entretien d'un mur de soutènement coûte environ 1000 € au m²).

- Où en est-on sur la question de pollution du parking ? Cette pollution est-elle dangereuse pour les riverains ?
- Il est fort dommage que l'aménagement de ce lieu qui devrait devenir un vrai espace de vie soit freiné par un contentieux. Le projet dans son ensemble et notamment celui du parking avec les arbres fruitiers, etc. est superbe.

Y. PERES : ce terrain accueillait une usine de fabrication de gaz à partir de la distillation de la houille, jusqu'en 1960, date d'arrêt de la production. Le site a été cédé par GDF à la ville qui indique avoir réalisé les travaux de dépollution avant cession. Lorsque les travaux d'aménagement ont été lancés, il s'est avéré que 2 cuves étanches de 13 m de diamètre, l'une de 2,5 m et l'autre de 6 m de profondeur, n'ont pas été dépolluées.

Il a été réalisé par la ville un diagnostic de pollution sur ces produits issus de la pétrochimie. Une procédure juridique à l'encontre de GDF a été mise en œuvre. Le risque lié à la pollution du site pour les riverains est toujours le même qu'avant, il n'y a donc pas de risque potentiel.

- Les poubelles n'ont toujours pas été installées.

La Direction des Vies participatives relance le service concerné.

Les prochaines étapes du projet : il sera organisé une réunion courant mai avec le groupe de travail lorsqu'il sera possible de faire un point sur l'état de l'escalier et sur l'avancée des négociations avec les propriétaires des murs.

4/ COMMISSION AGENDA 21

Lors de sa dernière réunion, la commission Agenda 21 a rencontré l'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) chargée de réaliser l'étude biodiversité pour la ville de Niort. Le prochain Conseil de quartier centre-ville sera l'occasion de présenter, en présence de la direction Agenda 21 les premiers résultats de cette étude.

L'objectif de cette étude est de mieux veiller à la biodiversité de la ville et mettre en place des actions qui permettent de la valoriser, de la protéger,...

Questions et réactions :

- L'exposition « Jardins de trottoirs, un autre regard sur les mauvaises herbes » se tiendra entre le 12 et le 28 avril au Salon d'Honneur de l'hôtel de ville.
- Il est rappelé, lors de l'organisation des réunions des commissions, de ne pas oublier de contacter les membres qui ne disposent pas de mail.

5/ COMMISSION ESPACE PUBLIC

1/ Recensement de petits travaux de voirie à réaliser

- Rue du Pont - Potelet couché en face du bar "Au bon coin"
- Rue Ernest Pérochon - Pavés descellés.
- Rue Bion - Derrière église Notre-Dame - Surabondance de crottes de chien
- Rue du Maréchal Leclerc - Réfection de la chaussée.

- Bancs de la Brèche - Saleté sous les bancs
- Angle de la rue du Temple et Avenue de la République - Pavé descellé
- Avenue de Verdun - Panneau coupé et enlevé sur terre plein face au Grill de la Brèche.
- Place des Martyrs de la Résistance - Il manque un arbre sur la place.
- Rue Ernest Pérochon - Devant la Poste, lame d'un banc descellée.
- Rue Jean-Jacques Rousseau - Chaussée angle rue des Aires-rue JJ Rousseau
- Rue du Rempart :
 - 1 - Métal sur la chaussée et le trottoir à plusieurs endroits.
 - 2 - Trottoir cassée en plusieurs endroits.

Les demandes sont relayées aux services concernés, les retours seront indiqués au prochain Conseil de quartier.

2/ Suggestion de la commission Espace Public

Concernant la Maison de la Voix (ancienne Chapelle du Carmel), la commission propose que le stationnement soit prévu sur le parking Tartifume, après l'ouverture des Venelles.

3/ Demandes et suivi de travaux d'Espaces Publics

Rue Paul François Proust

1 - Sens de circulation après les travaux de la Brèche ?

Réunion sur place avec les techniciens le 1er mars à 9 h.

Phase de concertation sur 2 mois mars et avril, pour décision fin juin.

La commission demande à participer à ces réunions.

2 - Demande d'un passage piétons face à la rue Viala, au niveau du carrefour.

Il existe actuellement un passage piétons dans l'axe du parking et les piétons se trouvent face aux voitures qui sortent du parking.

Rue St André

1 - Demande de 2 passages piétons en bas de la rue au Stop.

2 - Demande de passage de cette rue, en zone limitée à 30 Km/h

Réponse : Une fiche de proximité est rédigée pour implanter les 2 passages piétons en bas de la rue et voir comment il est envisageable de limiter la vitesse sur le secteur.

Rue du Parvis St Hilaire

Des travaux de réseaux ont été exécutés. Depuis, le revêtement est dégradé.

Y aura-t-il d'autres travaux ?

Rue des Trois Coigneaux et rue du Parvis St Hilaire

Qu'en est-il des travaux de réfection totale de ces rues prévus en 2008 ?

Réponse : ces rues ne sont pas prévues dans la programmation 2011.

Navette gratuite en bus

Demande de passage place Chanzy et également place du Roulage, rue de la Gare et rue du 14 Juillet.

Réponse : il serait intéressant de relayer cette demande à l'occasion de la réunion avec la CAN sur le thème du nouveau réseau de transports en commun.

4/ Visite collective des ordures ménagère – secteur Strasbourg

Rue de Strasbourg /rue Trigale - Poubelles

Encombrement du trottoir par les conteneurs sous le panneau du Pédibus, où une quinzaine d'enfants attendent le matin.

Il est décidé de matérialiser une case de stationnement en emplacement poubelles à proximité.

Angle de la rue Virecourt avec la rue de Strasbourg face à la cour N° 60

Il est déterminé un espace qui sera réservé à l'emplacement des conteneurs pour la collecte. Cet espace qui sert de stationnement, n'est pas une place de parking.

Les conseillers présents ont également demandé le déplacement d'une poubelle à 3 ou 4 mètres du banc sur la Placette face à l'immeuble « Le Petit Montmartre ».

Stationnement rue de Strasbourg, entre rue Alsace Lorraine et rue Voltaire

Les riverains se plaignent du manque de places libres de stationnement dans la journée. Ils ont constaté que la plupart sont occupées par les employés du CIL.

Il est demandé une intervention auprès du CIL, afin que les employés utilisent leur parking privé de la rue du Bas Paradis, qui est très peu utilisé. Les conseillers présents ont même proposé la mise en stationnement payant de la rue avec un tarif préférentiel pour les riverains.

5/ Visite du Chantier de la Brèche le 14 février 2011

Les membres du Bureau du Conseil de Quartier Centre Ville ont été invités à participer à une visite du chantier. La visite a été commentée Sébastien GUIHO, chef de projet de la place de la Brèche à l'agence Studio Milou depuis l'extérieur du parking.

Les travaux du chantier de la Brèche se déroulent dans les temps prévus, les délais sont respectés, le parking devrait par conséquent être ouvert dès le mois de novembre prochain, et à cette date, il ne resterait que les espaces verts à créer.

A l'ouverture du parking, l'escalier, pour relier le bas et le haut de la Brèche devrait être construit et des chemins piétonniers créés pour traverser la place à pied.

Questions et réactions :

- *Concernant la Place de la Brèche, qu'en est-il du projet d'installation d'un lieu d'activités nocturnes sous les émergences ?*

J. TAPIN : la municipalité n'a pas plus d'éléments à communiquer que ce qui est paru récemment dans la presse.

- *Concernant le cinéma CGR, le bâtiment appartient-il à la ville ?*

J. TAPIN : oui, les locaux du CGR sont un bâtiment ville.

- *Les tarifs du Parking de la Brèche resteront-ils identiques à ceux que l'ont connaît aujourd'hui ?*

J. TAPIN : il n'est pas possible de donner une réponse aujourd'hui, c'est la SOPAC qui est chargée de la gestion des parkings sur la ville.

6/ COMMISSION PATRIMOINE ET ATTRACTIVITE

Il reste trop peu de temps pour aborder sereinement les points traités par la commission Patrimoine et attractivité. J. TAPIN propose donc que la priorité soit donnée lors du prochain Conseil de quartier du 7 juin à ce groupe de travail pour faire un point sur le projet des balades géologiques et sur la suite de la restauration de la statuaire de la Brèche.

7/ QUESTIONS DIVERSES

Prochaines dates du Conseil de quartier

Bureaux, 18h30, Hôtel de ville, salle d'accueil : Mercredi 18 mai

Conseils de quartier, 20h, Salon d'honneur, Hôtel de ville : Mardi 7 juin

La séance est levée à 23h.